

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



9 juillet 2013

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

**de l'exécution des budgets décentral et réglementaire
de la Commission communautaire française pour l'année 2012**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par M. Vincent LURQUIN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de Mme Gisèle Buchsenschmidt, déléguée de la Cour des comptes.....	3
3. Discussion	7
4. Approbation du rapport.....	7
5. Annexe	8

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Mohamed Azzouzi, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, Mme Caroline Désir, Mme Nadia El Yousfi, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Anne Herscovici, M. Jamal Ikazban, M. Vincent Lurquin, M. Pierre Migisha, M. Philippe Pivin, M. Eric Tomas, Mme Barbara Trachte et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres absents : M. Philippe Close, M. Emir Kir et Mme Anne Sylvie Mouzon (excusée).

Ont également participé aux travaux : M. Christos Doukeridis (ministre-président du Gouvernement), Mme Gisèle Buchsenschmidt et M. Harry Poznantek (délégués de la Cour des comptes).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 1^{er} et 9 juillet 2013, la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets décrets et réglementaire de la Commission communautaire française pour l'année 2012.

1. Désignation du rapporteur

M. Vincent Lurquin a été désigné en qualité de rapporteur

2. Exposé de Mme Gisèle Buchsenschmidt, déléguée de la Cour des comptes ⁽¹⁾

Comme chaque année au mois de mai, la Cour a établi une préfiguration des résultats de l'exécution du budget de l'année précédente, en l'occurrence 2012.

Il est rappelé que le caractère provisoire des préfigurations ne dispense pas le Collège de l'obligation d'établir un compte général. En 2012, la Cour des comptes a contrôlé les tous premiers comptes généraux de la Commission communautaire française (pour les années 1994 à 1996) et elle a reçu les comptes 1997 à 2001. Les suivants sont annoncés pour bientôt.

Résultats budgétaires consolidés (budgets décrets et réglementaires)

L'exécution des budgets décrets et réglementaire réunis de l'année 2012 se clôture par un solde budgétaire brut global de 1,0 million €, alors que les prévisions budgétaires dégageaient un mali de 5,3 millions €.

Ce résultat plus favorable que celui prévu est dû au montant des non-réalisations budgétaires s'élevant à 6,3 millions €, à savoir, 7,7 millions € d'inexécutions de crédits de dépenses, diminuées de 1,4 million € de non-réalisations de recettes.

Le montant des non-réalisations est de loin supérieur à celui fixé par le Collège lors de l'élaboration des budgets, à savoir, 3,9 millions €, correspondant à environ 1 % des crédits.

(1) L'exposé de Mme Buchsenschmidt est accompagné d'une projection de documents techniques qui figurent en annexe du présent rapport.

Évolution du solde budgétaire total

En 2010, le résultat global s'était logiquement amélioré de près de 9,0 millions € par rapport à 2009 en raison de l'octroi par la Communauté française d'une dotation complémentaire de 12,5 millions €. La reconduction de cette dotation en 2011 n'avait pas permis d'atteindre l'équilibre, car la croissance des dépenses avait dépassé celle des recettes de 6 millions €, entraînant la détérioration du résultat.

C'est l'inverse qui s'est produit en 2012 puisqu'il y a eu 12,9 millions € de recettes supplémentaires par rapport à 2011 contre seulement 8,1 millions € de dépenses en plus, en raison de l'augmentation des inexécutions de dépenses. Cet écart explique l'amélioration de 4,8 millions € du résultat global.

Solde de financement

Pour l'année 2012, le déficit admissible a été fixé à 11,5 millions € par la section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des Finances, dans le cadre de la trajectoire qui a fait l'objet d'un projet d'accord entre le gouvernement fédéral et les différentes entités fédérées, le 31 janvier 2010. Cette trajectoire a été confirmée par les programmes de stabilité de la Belgique 2011-2014 et 2012-2015.

Selon la méthodologie SEC, il faut d'abord calculer le solde du regroupement économique des recettes et des dépenses des services d'administration générale de la Commission communautaire française avec celles des institutions appartenant à son périmètre de consolidation. Le solde net du RE, c'est-à-dire hors amortissements, est ensuite soumis à des corrections de passage pour aboutir au solde de financement. La Cour signale que cette année le regroupement économique des recettes et des dépenses a été effectué sur la base des données comptables de l'ensemble des SGS et de l'IBFFP, alors que pour cet organisme, le regroupement n'intégrait les années précédentes que les prévisions budgétaires ajustées. Il s'agit donc bien ici des réalisations effectives, même si elles sont encore provisoires.

En 2012, le solde de financement s'établit à – 8,0 millions €, en-deçà de la limite autorisée. En tenant compte du reclassement habituel qui sera très vraisemblablement effectué par l'ICN comme chaque année sur l'augmentation de capital dans la SA Financière Reyers, le déficit n'atteindrait pas encore la limite maximale. Il serait de 9,1 millions €, dégageant une marge de 2,4 millions € par rapport à l'objectif.

Situation financière consolidée

Du point de vue financier, le résultat global pour les deux budgets est en déficit de près de 0,5 million €, ce qui fait passer l'encaisse totale de 5,3 millions € à 4,8 millions €. Si l'on y ajoute les soldes créditeurs des services à gestion séparée (82 milliers € hors comptes de transit, déjà inclus dans la trésorerie centrale), et le solde débiteur de l'IBFFP (– 1,7 million €), qui résulte principalement de l'achat du bâtiment Orion en partie sur fonds propres, on aboutit à une encaisse totale de 10,3 millions €, en diminution de 2,1 millions € par rapport au 31 décembre 2011.

Dette totale à long terme

La dette totale consolidée en termes SEC de la Commission communautaire française s'élève à 206,1 millions €. Elle comprend, d'une part, la dette à long terme de la Commission communautaire française proprement dite (dette directe et indirecte), d'un encours de 198,1 millions € et, d'autre part, la dette de l'IBFFP (Bruxelles-Formation) dont l'encours au 31 décembre 2012 s'élevait à 8,0 millions €. Il se compose de l'emprunt de 5,1 millions € conclus en 2012 pour l'achat du bâtiment Orion et du solde de deux autres emprunts conclus antérieurement pour le financement du bâtiment rue de Stalle.

Exécution du budget décentral – Recettes

Les réalisations de recettes du budget décentral se montent à 368,7 millions €, ce qui représente 99,6 % des prévisions budgétaires. Par rapport à 2011, près de 13 millions € supplémentaires ont été perçus. Cette progression provient notamment de l'indexation des dotations institutionnelles pour 9,6 millions € et de 3,3 millions € de droits de tirage complémentaires de la Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi les recettes non réalisées, il y a essentiellement le remboursement plus faible que prévu de la dotation du SGS Bâtiments (1 million € au lieu de 2,1 million €) ; les recettes propres (5,1 millions € au lieu de 5,8 millions €, dont celles du complexe sportif et les remboursements des soldes comptables extraordinaires qui sont chaque année surestimés; un subside du FSE de 374 milliers € et la dotation non marchand 2012 de la Région wallonne (150 milliers €). Par contre la même dotation en provenance de la Communauté française s'est élevée au double de la prévision puisque le montant perçu comprenait également la dotation pour l'année 2011.

Résultats du budget décentral – dépenses (engagements)

En 2012, les engagements de dépenses se sont élevés à 371,2 millions €, soit un taux global d'utilisation des moyens d'action de 99,7 %. En valeur absolue, les engagements ont augmenté de 11,5 millions € par rapport à l'année 2011 (+ 3,2 %), contre 17,1 millions € entre 2010 et 2011.

Traditionnellement, le taux des engagements de dépenses est toujours proche de 100 %. En effet, dès le mois de janvier, les crédits initiaux sont consommés à plus de 85 %. Ensuite, lors de l'ajustement déposé fin octobre au Parlement, on constate une adaptation des crédits, soit à la baisse, pour concorder avec le montant des engagements déjà contractés et considérés comme définitifs, soit à la hausse, pour couvrir les engagements encore à contracter et qui peuvent être estimés avec précision.

Résultats du budget décentral – dépenses (ordonnancements)

En 2012, les ordonnancements de dépenses se sont élevés à 365,6 millions €, soit un taux global d'utilisation des moyens de paiement de 92,5 %. En valeur absolue, les ordonnancements ont augmenté de 8,9 millions € par rapport à 2011 (+ 2,5 %), ce qui est beaucoup moins important que la progression qui avait été enregistrée l'année précédente (+ 24,1 millions €). De plus, si l'on ne tient pas compte de l'intervention unique en 2012 pour un montant de 5,3 millions € dans le coût des abonnements scolaires STIB, la hausse des dépenses ordonnancées se limite à 3,5 millions €, soit 1 % seulement.

Le rapport présente des commentaires particuliers sur l'utilisation des crédits, par division organique, et sur l'évolution des dépenses par rapport à l'année précédente.

– Crédits non dissociés

A la division 21 – Administration, l'examen des dépenses effectuées dans le cadre des accords du non marchand de 2010 montre que les engagements de dépenses et les ordonnancements cumulés sur la période 2010-2012 n'atteignaient respectivement que 2,2 millions € et 1,3 million € alors que les dotations versées pendant la même période par la Région wallonne et la Communauté française s'élèvent à 2,7 millions €.

Pour la division 22 – Aide aux personnes, les crédits du programme 2 (Cohésion sociale) s'élevaient

à 12 millions € (et non à 20,1 millions € comme mentionné par erreur dans le rapport).

Il faut relever, à l'allocation de base 22.20.12.02 (Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale), un engagement de 62 milliers € en vue de la réalisation d'une étude menée conjointement par le CBA ⁽²⁾ et l'UCL sur l'état des lieux de la situation des primo-arrivants dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Selon l'étude précitée, les estimations budgétaires relatives à la masse salariale à considérer pour mettre en place un dispositif basé sur trois axes (citoyenneté – accompagnement – FLE ⁽³⁾) s'élèveraient à 12,9 millions € annuels, pour toucher l'ensemble des primo-arrivants des pays tiers, divisé par trois pour prendre en compte un étalement de la manière de traiter les demandes. Lors de l'adoption, en 3^{ème} et dernière lecture de l'avant-projet de décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants le Collège a décidé le 2 mai dernier que la mise en œuvre de cette politique se fera de manière progressive et tiendra compte des moyens disponibles dans le budget de la Commission communautaire française en examinant la façon dont la Commission communautaire commune pourrait contribuer au financement du dispositif.

Les crédits du programme 3 (Personnes handicapées), s'élevant à 129,4 millions €, ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 127,2 millions €. Ils couvrent majoritairement la dotation au Service Phare. Depuis plusieurs années, cette dotation est majorée lors de l'ajustement du budget. Comme la Cour l'a déjà fait remarquer précédemment, ces adaptations systématiques laissent transparaître un problème dans l'évaluation correcte des besoins du service, d'autant que ces moyens sont chaque fois intégralement consommés.

La Cour a également relevé l'importante progression (9,6 %) par rapport à l'année précédente des dépenses relatives au Transport scolaire à la division organique 25. Les dépenses engagées en matière de rémunération ont même augmenté de 13 % (267 milliers €). En effet, outre l'indexation des salaires et les augmentations barémiques, 8 accompagnateurs supplémentaires ont été engagés suite à la mise en service d'autant de nouveaux services de transport, pour faire face à l'augmentation de la population scolaire.

Les frais de transport ont augmenté de 666 milliers €, suite à la création des 8 nouveaux circuits, à l'augmentation des tarifs en février 2012 appliqués par les sociétés de transports publics, à l'indexation

du tarif des transporteurs, et à l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus et des capacités par service de transport.

– Crédits dissociés

En ce qui concerne les crédits dissociés, la Cour a relevé que des crédits d'engagement de 130 milliers € inscrit à la division 21 pour des dépenses de toute nature relative à la réforme de la comptabilité de l'État, n'ont pas été utilisés. En effet, après avoir lancé un marché en novembre 2012 pour la mise à disposition d'un logiciel de gestion de la comptabilité publique et pour préparer le passage aux nouvelles normes comptables contenues dans la loi du 16 mai 2003, le Collège a renoncé à l'attribution de ce marché le 7 février 2013, faute d'offre conforme.

Un nouveau cahier spécial des charges a été approuvé le 25 avril 2013. Le futur nouveau marché a pour objet le remplacement, avant le 1^{er} janvier 2014, de l'application informatique assurant la gestion budgétaire de la Commission communautaire (INFO-BUD), devenue obsolète. La possibilité de migrer de façon organisée, vers les nouvelles normes budgétaires et comptables doit également être prévue par ce nouveau logiciel.

Résultats de l'exécution du budget décréteil – résultat selon l'optique budgétaire

Le résultat budgétaire décréteil s'établit à un boni de 3,1 millions € alors que les prévisions avaient arrêté un mali de 2,6 millions €. Cette différence est due à des non-réalisations budgétaires de 5,7 millions €, soit une inexécution des crédits de dépenses de 7,1 millions €, diminuée par des non-réalisations de recettes de 1,4 million €. Il s'agit du résultat le plus favorable des 5 dernières années, à l'exception de 2010, si la dotation complémentaire de la Communauté française avait été correctement imputée au budget décréteil au lieu du budget réglementaire. L'amélioration du résultat par rapport à 2011 est liée à l'augmentation des non-réalisations budgétaires (de 2,6 millions € à 5,7 millions €).

Résultats de l'exécution du budget décréteil – résultat selon l'optique financière

Le résultat financier de l'exercice 2012 – qui représente l'écart entre les encaissements et les décaissements de nature budgétaire de l'année, compte tenu du solde des opérations de trésorerie pure (sans incidence budgétaire) – se chiffre à 1,6 million €. La réconciliation avec le résultat budgétaire a été opérée par l'administration.

(2) Centre bruxellois d'Action interculturelle.

(3) Français Langue étrangère.

Ce résultat positif entraîne une amélioration de l'encaisse réglementaire, qui passe de – 170 milliers € fin 2011 à 1,5 million € fin 2012.

Résultats de l'exécution du budget réglementaire – résultat selon l'optique budgétaire

Le résultat budgétaire réglementaire pour 2012 s'établit à un déficit de 2,1 millions € inférieur au déficit prévu (2,7 millions €), en raison des non-réalisations budgétaires. Sur les cinq dernières années, il s'agit du deuxième déficit le plus élevé, après celui de 2011.

Comme d'habitude, les recettes, qui sont constituées presque totalement de dotations, ont été perçues conformément aux prévisions. Les engagements de dépenses ont été proches de 100 % et les ordonnancements ont atteint 74,5 % des moyens disponibles. Ils ont diminué de 0,8 million € par rapport à 2011, essentiellement au niveau des dépenses à la charge des crédits reportés. Ce taux d'exécution, plutôt faible comparativement à celui des dépenses décrétales, s'explique principalement par les procédures de liquidation des dépenses réglementaires, constituées principalement de subventions à des associations sportives, culturelles et éducatives.

Résultats de l'exécution du budget réglementaire – résultat selon l'optique financière

Le résultat financier de l'exercice 2012 s'élève à – 2,1 millions €, ce qui entraîne une détérioration de l'encaisse réglementaire, qui passe de 5,4 millions € fin 2011 à 3,4 millions € fin 2012.

SBFPH

Le résultat du SBFPH est très légèrement positif. Comme d'habitude, les crédits de dépenses ont été presque totalement consommés. Par rapport à 2011, les dépenses ont augmenté de 3,5 %. En recettes, la dotation de la Commission communautaire française représente 127,8 millions € sur un total de 129,4 millions €. La Cour a relevé que la situation budgétaire et financière réelle est moins favorable que l'image reflétée par la comptabilité. En effet, les procédures d'engagements en vigueur, qui consistent à n'engager les dépenses qu'à hauteur du montant qui sera liquidé l'année en cours, ont entraîné l'accumulation d'importantes obligations non engagées, et donc, une sous-évaluation de l'encours des engagements.

Pour la période 2007-2012, cette sous-évaluation peut être estimée à 2,2 millions € pour les centres de jour et d'hébergement et à 0,8 million € pour les

entreprises de travail adapté. La situation s'est quand même améliorée par rapport à l'an dernier puisque ces montants atteignaient près de 4,0 millions € pour la période 2006-2011.

Par ailleurs, la Cour a constaté la mise en œuvre en 2012 de plusieurs projets de création de places d'accueil dans de nouveaux centres de jour et d'hébergement, c'est-à-dire, les projets « coupole bruxelloise de l'autisme », « Hoppa » et « Farra Méridien », dans le cadre du décret du 29 octobre 2010 relatif aux infrastructures destinées à l'accueil des personnes en situation de handicap. En effet, des subventions ont été octroyées par le service Phare pour les deux premiers projets en soutien à l'engagement de responsables pour les futurs centres. Elles seront reconduites en 2013. Deux de ces centres recevront également à partir de 2013 des subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments.

Selon les informations de la Cour, le coût annuel en subsides de fonctionnement pour l'ensemble des futurs centres agréés a été évalué à 4,7 millions €.

Enfin, une première estimation de l'impact budgétaire du futur décret « inclusion » pour le secteur des handicapés a été réalisée par le Service ; elle s'établit à 6,7 millions € par année. Le rapport détaille les paramètres qui ont permis cette évaluation.

SFPME

Le résultat de l'exécution du budget 2012 de ce service s'établit en boni de 41 milliers €, alors que les prévisions aboutissaient à l'équilibre. En effet, la dernière tranche de la dotation 2012 n'a pas été perçue et les crédits de dépenses, y compris les crédits reportés, n'ont été ordonnancés qu'à hauteur de 91 %. Ils étaient en majorité destinés au subventionnement de l'ASBL Espace formation PME. Par rapport à l'année précédente, les dépenses ont augmenté d'un demi-million €, soit 6,3 %.

SGS Bâtiments

L'exécution du budget du Service des Bâtiments se clôture par un solde positif de 4,7 millions € alors qu'un déficit de 2,1 millions € était prévu. Cet écart de 6,8 millions € s'explique par une exécution des dépenses, en terme d'ordonnancements, inférieure de 5,0 millions € à celle prévue et des recettes supérieures aux prévisions pour un montant de 1,9 million €. La sous-utilisation des dépenses s'explique en partie par le fait que les crédits destinés au remboursement du solde de la dotation 2011, d'un montant de 2,1 millions €, n'ont pas été utilisés. Comme les années pré-

cédentes, ce remboursement a été opéré via la trésorerie, sans frapper le budget.

Pour le reste, la faible consommation des crédits, tant en engagement qu'en ordonnancement touche plus spécialement les crédits destinés aux bâtiments scolaires, qui représentent le plus gros poste du budget, principalement en raison de l'abandon de la construction du bâtiment destiné à l'ISE d'Ixelles sur le site du Ceria, pour lequel une solution de relocalisation est actuellement à l'étude.

IBFFP

Le déficit auquel aboutit l'exécution du budget 2012 (5,8 millions €) est plus élevé que le déficit attendu (4,9 millions €). Les recettes ont été inférieures à celles prévues en raison, entre autres, de la non-réalisation de la vente des appartements du 2^e étage du bâtiment, estimée à 1,2 million €. Elles comprennent des emprunts pour un total de 5,1 millions € conclus pour financer l'acquisition du bâtiment Orion pour un montant de 11,75 millions €, dont le coût a été imputé en dépenses.

3. Discussion

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) estime qu'il y a eu un léger flottement lorsque la déléguée a abordé l'exécution du budget du SGS Bâtiments, en matière d'enseignement, et souhaite que ce point soit à nouveau expliqué.

Mme Gisèle Buchsenschmidt, déléguée de la Cour des comptes, signale que l'exécution du budget du Service des Bâtiments se clôture par un solde positif de 4,7 millions €, alors qu'un déficit de 2,1 millions € était prévu.

Pour le reste, la faible consommation des crédits touche plus spécialement les crédits destinés aux bâtiments scolaires en raison de l'abandon de la construction du bâtiment destiné à l'ISE d'Ixelles sur le site du CERIA, pour lequel une solution de relocalisation est actuellement à l'étude.

M. Christos Doukeridis, ministre-président, rappelle qu'en ce qui concerne le dossier de l'Institut localisé à Ixelles, la commune a exigé de récupérer le bâtiment et ce, quasi sans délai. Il est vrai qu'au départ une nouvelle construction avait été envisagée.

Compte tenu de la situation, le projet de nouvelle construction a été abandonné au profit de celui d'une rénovation d'un bâtiment situé sur le site du CERIA.

Il faut donc corriger l'affirmation de la Cour selon laquelle une solution de relocalisation est à l'étude puisque celle-ci a été réalisée.

Le ministre-président ajoute que, de manière générale, les chantiers de construction ou rénovation portent sur des montants importants qui sont impactés sur plusieurs exercices.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) remercie la Cour des comptes qui a pris les députés par la main pour leur offrir une lecture presque simple d'une matière complexe.

Elle met en évidence le suivi qui a été donné, ou pas, à ses recommandations.

Les sujets qui méritent des questions au Collège apparaissent clairement. A ce stade, elle veut simplement noter que l'objectif budgétaire est respecté en première et même en deuxième lecture.

Elle se réjouit de la mise en œuvre progressive du projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants et de la réalisation du projet de la coupole bruxelloise de l'autisme.

4. Approbation du rapport

En sa réunion du 9 juillet 2013, la commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité des membres présents, moyennant quelques corrections.

Le Rapporteur,

Vincent LURQUIN

Les Présidents,

Eric TOMAS
Hamza FASSI-FIHRI

5. Annexe
Documents techniques projetés par la déléguée de la Cour des comptes



**Préfiguration des résultats de
l'exécution des budgets 2012 de
la Commission communautaire
française**

Présentation du rapport adopté par la
Cour le 31 mai 2013

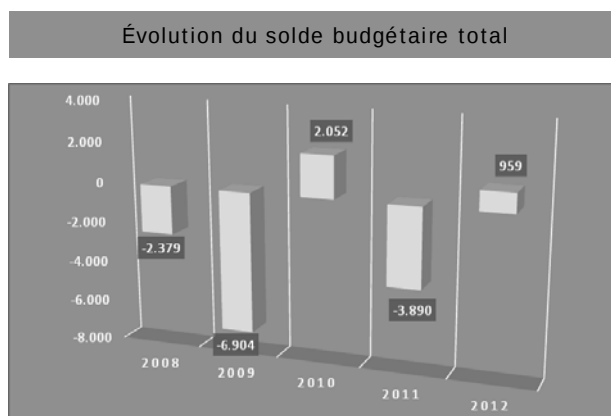
1. Résultats généraux de l'exécution des budgets décrets et réglementaire

Résultats budgétaires consolidés			
	2012	2011	
	Prévisions / Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	384.229	382.842	369.941
Dépenses	389.578	381.883	373.831
Solde budgétaire	-5.349	959	-3.890

- Solde budgétaire brut total 2012 > résultat ex ante
- Non-réalisations budgétaires totales en 2012 (6,3 M€) > estimations (3,9M€)
- Par rapport à 2011 : amélioration du solde brut de 4,8 M€

3

1. Résultats généraux de l'exécution des budgets décrets et réglementaire



- L'amélioration de 4,8 M€ du résultat budgétaire total de l'année 2012 par rapport à l'année 2011 est directement lié à la progression du montant des non-réalisations totales (+3,9 M€)

4

1. Résultats généraux de l'exécution des budgets décrets et réglementaire

Solde de financement	
Solde budgétaire brut	959
Recettes budgétaires RE	396.992
Dépenses budgétaires RE	402.055
Solde brut du RE	-5.063
Amortissements (dette Cocof + IBFFP)	1.103
Profits d'emprunts (IBFFP)	-5.100
Solde net du RE	-9.060
Corrections OCPP	1.060
Solde de financement SEC	-8.000
Objectif	-11.500
Marge par rapport à l'objectif	3.500
Corrections ICN	-1060
Marge corrigée	2.440



Limite maximum du déficit 2012 de la COCOF n'est pas atteinte

5

1. Résultats généraux de l'exécution des budgets décrets et réglementaire

Trésorerie consolidée			
	Solde au 31/12/12	Solde au 31/12/11	Variation
Trésorerie décrétable + réglementaire	4.818	5.273	-455
Services à gestion séparée	2.094	2.012	82
IBFFP	3.361	5.102	-1.741
Total	10.273	12.385	-2.112

- La diminution de la trésorerie globale de l'entité résulte principalement de la diminution de celle de l'IBFFP, consécutive à l'achat du bâtiment ORION.

6

1. Résultats généraux de l'exécution des budgets décentral et réglementaire

Dettes consolidées			
	2012	2011	Écart
Dettes COCOF	198.145	199.041	-896
(dont Emprunt "de soudure")	180.590	180.590	0
Dettes IBFFP	7.998	3.125	4.873
TOTAL	206.143	202.166	3.977

- La dette (directe et indirecte) de la COCOF a diminué de 0,9 M€
- La dette consolidée totale a augmenté de 4,0 M€ (principalement lié à l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment Orion contracté par IBFFP)

7

2. Résultats de l'exécution du budget décentral

2.1 Recettes

- Montants perçus en 2012 : 368,7 M€ → 99,6% des prévisions (+ 13 M€ par rapport à 2011)
- Perceptions inférieures aux prévisions :
 - ➡ Recettes propres : 5,1 M€ au lieu de 5,8 M€
recettes complexe sportif; remboursements soldes comptables extraordinaires
 - ➡ Remboursement dotation SGS Bâtiments : 1,0 M€ au lieu de 2,1 M€
prévision erronée
- Perceptions supérieures aux prévisions :
 - ➡ Dotations et subsides divers : 362,7 M€ (au lieu de 362,1 M€)
double perception dotation NM CF mais pas de perception dotation NM RW

8

2. Résultats de l'exécution du budget décentral

2.2 Dépenses

Utilisation des moyens d'action					
	2012			2011	
	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	371.852	370.947	99,8 %	358.107	99,5 %
Crédits années antérieures	4	3	69,0 %	1	100,0 %
Crédits d'engagement	407	251	61,7 %	1.583	91,2 %
Total	372.263	371.201	99,7 %	359.691	99,5 %

Utilisation des moyens de paiement					
	2012			2011	
	Crédits	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	371.852	346.041	93,1 %	335.699	93,3 %
Crédits années antérieures	4	3	69,0 %	1	100,0 %
Crédits reportés	22.408	18.860	84,2 %	20.304	83,8 %
Crédits d'ordonnancement	863	699	81,0 %	753	91,3 %
Total	395.127	365.602	92,5 %	356.757	92,7 %

Dépenses 2012 > dépenses 2011
 + 11,5 M€ pour les MA $\longleftrightarrow$ +8,9 M€ pour les MP
 (mais les dépenses 2012 comprennent une intervention unique de 5,3 M€ dans le coût des abonnements scolaires STIB)

9

2. Résultats de l'exécution du budget décentral

2.2 Dépenses

- Commentaires particuliers

- Crédits non dissociés

- DO 21 : Accords non-marchand 2010-2012

- DO 22 : Cohésion sociale

Personnes handicapées : la dotation de la Cocof est majorée chaque année à l'ajustement

➡ problème d'évaluation correcte des besoins du Service

- DO 25 : Transport scolaire : forte augmentation des dépenses : + 9,6%

➡ augmentation du nombre de services de transport et d'accompagnateurs, liée à l'augmentation de la population scolaire

- Crédits dissociés

- DO 21 : Non-utilisation des crédits d'engagements (130 milliers €) destinés aux dépenses en rapport avec la réforme de la comptabilité

➡ Nouveau cahier spécial des charge approuvé en 2013 en vue d'un marché pour le remplacement de l'application informatique « INFOBUD » de gestion budgétaire avec possibilité de migrer vers les nouvelles normes budgétaires et comptables

10

2. Résultats de l'exécution du budget décrétal

2.3 Résultats selon l'optique budgétaire

	2012		2011
	Prévisions / Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	370.076	368.691	355.723
Dépenses	372.719	365.602	356.757
Solde budgétaire brut	-2.643	3.089	-1.035

- Résultat budgétaire 2012 : boni de 3,1 M€
 - > résultat budgétaire *ex ante* : -2,6 M€
 - > résultat budgétaire 2011 : - 1,0 M€



Amélioration liée à la hausse des non-réalisations budgétaires : 5,7 M€ en 2012 contre 2,6 M€ en 2011

11

2. Résultats de l'exécution du budget décrétal

2.4 Résultats selon l'optique financière

Situation de trésorerie					
Solde au 31/12/2011 (1)	Recettes budgétaires encaissées (2)	Dépenses budgétaires décaissées (3)	Solde des opérations de trésorerie (4)	Résultat financier (5)=(2)-(3)+(4)	Solde au 31/12/2012 (6)=(1)+(5)
-170	368.691	369.037	1.971	1.625	1.455

• Le résultat financier positif (1,6 M€) conduit à une amélioration de la trésorerie décrétale

• La réconciliation du résultat financier avec le solde budgétaire (3,1 M€) a été opérée

12

3. Résultats de l'exécution du budget réglementaire

3.1 Dépenses

Utilisation des moyens d'action					
	2012			2011	
	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	16.821	16.667	99,1 %	16.530	98,5 %
Crédits d'engagement	0	0	-	114	100,0 %
Total MA	16.821	16.667	99,1 %	16.644	98,5 %

Utilisation des moyens de paiement					
	2012			2011	
	Crédits	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	16.821	11.543	68,6 %	11.547	68,8 %
Crédits reportés	4.983	4.700	94,3 %	5.510	94,1 %
Crédits d'ordonnancement	38	38	100,0 %	16	100,0 %
Total MP	21.842	16.281	74,5 %	17.073	75,4 %

- Engagements 2012 ≈ Engagements 2011
- Ordonnancements 2012 < ordonnancements 2011 (-0,8 M€ sur CR)

13

3. Résultats de l'exécution du budget réglementaire

3.2 Résultats selon l'optique budgétaire

	2012		2011
	Prévisions / Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	14.153	14.151	14.219
Dépenses	16.859	16.281	17.073
Solde budgétaire brut	-2.706	-2.130	-2.855

- Résultat budgétaire 2012 : mali de 2,1 M€
- < résultat budgétaire *ex ante* : -2,7 M€
- < résultat budgétaire 2011 : - 2,9 M€



Amélioration liée à la hausse des non-réalisations budgétaires : 0,6 M€ en 2012 contre -0,2 M€ en 2011

14

3. Résultats de l'exécution du budget réglementaire

3.3 Résultats selon l'optique financière

Situation de trésorerie					
Solde au 31/12/2011 (1)	Recettes budgétaires encaissées (2)	Dépenses budgétaires décaissées (3)	Solde des opérations de trésorerie (4)	Résultat financier (5)=(2)-(3)+(4)	Solde au 31/12/2012 (6)=(1)+(5)
5.443	14.151	16.282	50	-2.081	3.362

- Le résultat financier négatif (-2,1 M€) conduit à une détérioration de la trésorerie réglementaire
- La réconciliation du résultat financier avec le solde budgétaire (-2,1 M€) a été opérée

15

4. Résultats des services à gestion séparée et de l'IBFFP

4.1 SBFPH (Phare)

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations/ (Ordonnances- ments)	Réalisations/ (Ordonnances- ments)
Recettes	129.691	129.361	125.018
Dépenses	129.691	129.119	124.762
Solde budgétaire	0	242	256

- Recettes et dépenses réalisées à pratiquement 100 %
 - Croissance annuelle moyenne des recettes de 3,9% et des dépenses de 3,7%
 - Encours des engagements (5,1 M€)
- ➡ risque de sous-évaluation car accumulation d'obligations non engagées pour un total de 3,0 M€ pour la période 2007-2012

16



4. Résultats des services à gestion séparée et de l'IBFFP

4.1 SBFPH (Phare)

- Nouveaux projets initiés par la Cocof
- Mise en œuvre du décret « infrastructures » : premières subventions octroyées en 2012 pour l'engagement de responsables dans les futurs centres de jour et d'hébergement (projets « coupole bruxelloise de l'autisme » et « Hoppa »)
- En 2013, premières subventions seront accordées pour l'achat et la construction de bâtiments
- Coût annuel de fonctionnement évalué par le service Phare pour l'ensemble des futurs centres agréés : 4 M€
- Première estimation de l'impact budgétaire du futur décret « Inclusion » pour le secteur des handicapés : 6,7 M€ par an

17



4. Résultats des services à gestion séparée et de l'IBFFP

4.2 SFPME

	2012		2011
	Prévisions / Crédits	Réalisations / Ordonnance- ments	Réalisations / Ordonnance- ments
Recettes	8.563	8.480	9.416
Dépenses	8.563	8.439	7.936
Solde budgétaire	0	41	1.480

- Recettes et dépenses un peu inférieures aux prévisions : boni de 41 milliers €
- Majorité des crédits du budget 2012 (8,3 M€) réservés au subventionnement de l'asbl EFPME
- Les dépenses au profit de cette asbl se sont également élevées à 8,3 M€
 - 7,7 M€ à la charge des crédits de l'année
 - 0,6 M€ à la charge des crédits reportés

18

4. Résultats des services à gestion séparée et de l'IBFFP

4.3 Service des Bâtiments

	2012		2011
	Prévisions / Crédits	Réalisations / Ordonnance- ments	Réalisations / Ordonnance- ments
Recettes	10.970	12.820	12.118
Dépenses	13.115	8.120	12.209
Solde budgétaire	-2.145	4.700	-91

- Recettes > prévisions (+ 1,8 M€)

→ versement de solde de dotations 2011

- Dépenses < crédits (- 5,0 M€)

→ non exécution des crédits destinés au remboursement des soldes 2011 de dotations inutilisées (2,1 M€) ;

→ sous-utilisation des crédits destinés aux dépenses relatives aux bâtiments scolaires (3,6 M€ utilisés sur 5,8 M€)

Solde budgétaire > prévisions (+6,8 M€)

19

4. Résultats des services à gestion séparée et de l'IBFFP

4.4 IBFFP

	2012		2011
	Prévisions / Crédits	Réalisations / Ordonnance- ments	Réalisations / Ordonnance- ments
Recettes	49.841	47.396	38.742
Dépenses	54.741	53.173	37.204
Solde budgétaire	-4.900	-5.777	1.539

- Recettes < prévisions (- 2,5 M€)

→ Vente d'appartements non réalisée (estimée à 1,2 M€)
(emprunt de 5,1 M€ compris dans les recettes)

- Dépenses < crédits (- 1,6 M€)

- Mali supérieur aux prévisions ex ante (+0,9 M€)

20



Merci pour votre attention



Cour des comptes

